

## NOTE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

### 1/ Données générales

Sources : *commune / communauté de communes du Talmondais / relevés de terrain - 2009*

#### 1.1. Les ordures ménagères

La poubelle des ménages pèse environ **360 Kg/an/habitant**, soit environ **1Kg/jour/habitant**.

La collecte des ordures ménagères est organisée par la Communauté de Communes du Talmondais. Elle gère les déchets des 9 communes de la communauté.

La collecte des déchets, classés ordures ménagères résiduelles, s'effectue donc désormais en conteneurs normés mis en place par la Communauté de communes du Talmondais.

La taille de ces conteneurs diffère selon la composition du foyer :

- 140L pour un foyer de 1 à 3 personnes
- 240L pour un foyer à partir de 4 personnes.
- pour les résidences secondaires, une dotation de 140L a été décidée.

Pour les foyers qui n'ont pas la place de stocker un conteneur, un système de sac a été mis en place pour pouvoir malgré tout contrôler la production de déchets. Des bacs d'un volume supérieur (de 340L à 750L) ont été distribués aux professionnels.

Tous ces conteneurs sont équipés d'une puce d'identification, afin de nous permettre de suivre l'évolution du conteneur dans le temps. Identifier le conteneur : chaque conteneur est répertorié dans une base informatique.

- Signaler les interventions à prévoir pour la maintenance du conteneur (en cas de pièces cassées)
- Analyser les données de la collecte par la comptabilisation du nombre de levées : objectif : permettre une optimisation des tournées de collecte.

On notera sur la commune une bonne discipline générale des habitants qui ne laissent pas sur la voie publique leur conteneur.

**La collecte des ordures ménagères à lieu sur l'ensemble de la commune 2 fois par semaine.** Un véhicule adapté la « mini benne » (camion de petite taille) a été acheté pour pouvoir passer sur les plus petites voies. Il est important de ne pas oublier que la problématique déchets est indissociable de celle de son transport.

La nécessité de rallier chaque pas de porte peut avoir des effets pervers :

- un coût économique de collecte élevé
- un impact sur les formes urbaine des nouveaux quartiers avec une voirie qui peut-être surdimensionnée pour les usages classiques d'une voie de desserte d'une zone résidentielle.

La communauté de communes, dans le cadre de sa communication pour optimiser la collecte des ordures ménagères, incite à ne sortir sa poubelle que si elle est pleine afin de limiter les manutentions inutiles.

## 1.2. Les déchetteries et les points tri

Les habitants se sont vus remettre un badge afin d'accéder en déchetterie. **Des points tri et 3 déchetteries sont à disposition sur le territoire pour les déchets recyclables.**

Il existe 90 points d'apport volontaire, colonnes de tri, sur les 9 communes du Talmondais. La commune de Longeville sur Mer possède 28 **points d'apport volontaire dont 15 sur des voiries / espaces public et 13 dans des campings / sites privés.**

Ces « points tri » concernent la collecte des verres, des emballages et du papier.

Les déchets des colonnes jaunes (emballages) et bleues (papier) vont vers un centre de tri afin que chaque matériau soit séparé et mis en balle. 2500 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2008 dans le Talmondais.

Les points d'apport volontaire composés de 3 conteneurs à chaque fois sont placés à des points stratégiques qui permettent à la fois un accès et une perception visuelle aisée et la possibilité de stationner son véhicule.

Ils sont parfois associés à d'autres équipements : batterie de boîtes aux lettres, transformateur électrique etc....

Il est difficile de trouver une intégration optimale pour ces points tri, surtout qu'ils ont été implantés, le plus souvent, en limite de zone d'habitation ou de camping. Les prochains quartiers à construire devraient mieux prendre en compte l'intégration de ces équipements.



Par ailleurs, hors saison touristique sur la commune de Longeville sur Mer les points tri sont propres et bien entretenus. Cependant la communauté de commune du Talmondais déplore des actes d'incivisme avec le dépôt de déchets aux abords des équipements.

Depuis 2004, la Communauté de Communes du Talmondais incite les habitants qui le souhaitent à faire du compostage à domicile en leur mettant à disposition un composteur.

Sur la commune de Grosbreuil, l'ouverture d'une plateforme de compostage de quartier est prévue à l'automne 2009. C'est le seul équipement de ce type prévu sur la communauté de communes

### 1.3. Le maintien de la propreté sur les espaces publics

La commune a mis en place un ensemble de poubelles sur son territoire. Elles sont placées principalement dans le bourg, à proximité des équipements collectifs sur les sites de détente / pique nique accès aux plages et stationnements.

Les poubelles mises en place sont des poubelles simples qui n'offrent pas la possibilité de trier les déchets.



### 1.4. Les dépôts sauvages

Le territoire fait l'objet de nombreux dépôts sauvages de déchets de tout type avec une dominante d'inertes. Ces dépôts sont peu importants mais répartis un peu partout, ce qui dégrade l'image de la commune. De plus, ne connaissant pas les provenances de ces déchets, la commune court le risque de pollutions ponctuelles.



Par ailleurs, de nombreux sites en recul des voies peuvent servir d'aire de pique nique. Ils ne sont pas forcément aménagés pour recevoir du public, d'où des risques de voir se disperser des ordures des gens de passage, ainsi que les résidus des feux de camp.



**Conclusion Déchets :**

- Un système de collecte optimisé par la communauté de communes du Talmondais, avec un investissement des habitants qui ne peut que progresser
- Des équipements (point d'apport volontaire) présents en nombre.
  
- Rechercher un mode d'intégration des équipements dans les futurs quartiers ou aménagement d'ampleur.
- Chercher à réduire les collectes en porte a porte (fréquence et parcours)
- Résorber les dépôts sauvages et autres gestes d'incivisme.